

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 889 relatif à la francisation du bateau à moteur Khamsin

n° 889

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 août 1947

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro

31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 27 vendémiaire an II contenant les dispositions relatives à l'acte de francisation et les textes subséquents qui l'ont modifié

Vu le décret du 21 décembre 1911 relatif à la marine marchande promulgué par l'arrêté du 22 juillet 1914

Vu l'arrêté du 22 janvier 1914 pris en application du décret du 21 décembre 1911 fixant la réglementation applicable aux navires ayant leur port d'attache à Djibouti

Vu le procès verbal, en date du 21 mai 1947, de déclaration sous serment du sieur Trechot (François-Robert), propriétaire du bateau Khamsin,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Est déclaré francisé le bateau à moteur Khamsin, de 28 t. 5 de jauge. appartenant à Al. Tréchet (François Robert), domicilié à Djibouti.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.